
AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral du 01 MARS 2021

est prescrite l'ouverture d'une consultation du public d'une durée de 15 jours sur la demande d'abrogation du plan de prévention des risques technologiques de la société PRIMAGAZ pour son installation de stockage et distribution de gaz de pétrole liquifiés sise Route de la zone artisanale de la Grave, zone industrielle 06510 CARROS, en lien avec la mise à l'arrêt du site et la suppression des risques liés au stockage de ces gaz.

Du jeudi 18 mars 2021 au jeudi 1^{er} avril 2021 inclus

Le public pourra prendre connaissance du projet d'arrêté d'abrogation et d'une note de présentation sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr>
onglet «Publications» puis «Consultation du public»

Le public pourra formuler ses observations par voie électronique :

ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr.

A l'issue de la procédure, le préfet des Alpes-Maritimes statuera sur la demande d'abrogation du plan de prévention des risques technologiques.


Pour le préfet,
Le Secrétaire Général
801 4522
Philippe LOOS